



Casier judiciaire pour l'avenir

Par **alex5wp**, le **05/12/2009** à **20:25**

Bonjour,

Voilà je me suis fait arrêté pour une légère escroquerie (j'ai changé les étiquettes de produits dans un magasin afin de payer moins cher...) et j'ai été libéré après 2 heures de postes où j'ai signé le dépôt de plainte et effectué une signalisation (photo et empreintes).

L'officier a par la suite appelé le parquet qui lui a répondu que si je remboursais l'article (ce que j'ai fait) on en resterait là (pas de convocation, pas de rappel à la loi...) mais que cela serait quand même inscrit sur le casier...

Étant actuellement étudiant en ostéopathie est-ce que cela pourrait avoir des conséquences importantes par la suite si je souhaite travailler dans le domaine hospitalier ou ouvrir mon propre cabinet? L'officier m'en ayant parlé je ne sais pas trop si c'était pour me mettre la pression ou pas.

En attendant des réponses, merci.